



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2015-062

*** * ***

Objet :

Convention de vente d'eau avec la commune d'Aniane

Délibération affichée le :

L'an deux mille quinze et le vingt trois juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier — SOREL Joëlle – BLANES Michel – LEROY Annie – DEHAIL Francine – BIESSE Frédérique – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – BONNET Jean-louis - DEBEAUCE Christine – DURAND Véronique - CABOCHE Chrystelle – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier – MATEO Amélie — DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier

Pouvoirs : CHRISTOL Marcel à SOTO Jean-François - LABEUR Martine à FALZON Serge - COLOMBIER François à SERVEL Olivier - SANCHEZ Marie-Hélène à CABOCHE Chrystelle - ADELAERE Sylvain à BLANES Michel - EDMOND-MARIETTE Gérard à CONTRERAS Sylvie - SUQUET Maguelonne à LECOMTE Olivier

Absent : POURTIER Jean Luc

Convocation du 17 juin 2015

Mme Amélie MATEO est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée la convention de vente en gros d'eau potable à la commune d'Aniane.

La convention est consentie pour une durée de 18 ans et fixe les obligations de chacune des parties.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

- **ACCEPTE** la convention de vente en gros d'eau potable à la commune d'Aniane pour une durée de 18 ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Jean-François SOTO.

Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20150623-DEL2015-062-DE
Date de télétransmission : 25/06/2015
Date de réception préfecture : 25/06/2015